

Jeudi 13 septembre 2012

Communiqué ORIAS – Statistiques au 10/09/2012

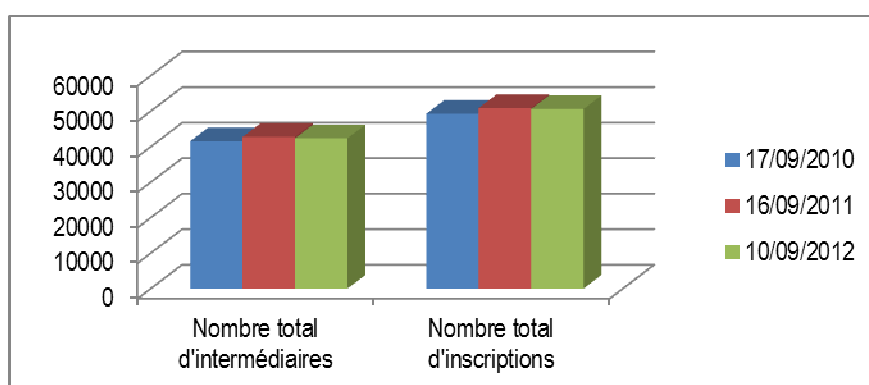
Pour la première fois, depuis 2007, le nombre d'intermédiaires en assurance n'augmente plus. Les premiers effets de la crise économique se feraient ressentir...

Depuis la création de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance) en 2007, les données statistiques périodiques révélait une augmentation constante du nombre d'intermédiaires, de l'ordre de 3%. Pour la première fois, l'ORIAS constate que le nombre d'intermédiaires en assurance n'augmente plus et qu'il subit même une légère érosion.

Alors que l'augmentation du nombre de courtiers était fixe à hauteur de +5%, une augmentation de seulement 3% se fait jour. Le nombre de Mandataires d'assurance chute de 6%. La baisse la plus importante concerne les mandataires d'intermédiaires d'assurances, comprenant bon nombre d'entreprises distribuant des contrats d'assurance à titre accessoire : passage de +6% à -3%. A contrario, la courbe de nombre des agents généraux paraît conforme aux évolutions antérieures.

« Il semble que le secteur de la distribution de l'assurance subisse les effets de la situation économique : baisse du nombre des créations d'entreprise et augmentation des cessations d'activité. Notons toutefois, la résistance du courtage dans ce panorama » précise Alain Morichon, Président de l'ORIAS.

Inscriptions	17/09/2010	16/09/2011	Evol 2011/2010	10/09/2012	Evol. 2012/2011
Nombre total d'intermédiaires	41497	42 717	3%	42 343	-1%
Courtiers	19 258	20 260	5%	20 783	3%
Agents généraux	12 102	11 960	-1%	11 795	-1%
Mandataires d'assurance	2 975	2 899	-3%	2 727	-6%
Mandataires d'intermédiaires d'assurances	14 869	15 754	6%	15 288	-3%
Nombre total d'inscriptions	49 204	50 873	3%	50 593	-1%



L'ORIAS

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances, en conformité avec le droit européen. L'immatriculation des intermédiaires en assurance est obligatoire.

En 2011, l'ORIAS a recensé 43 700 intermédiaires en assurance comprenant : 20 675 courtiers d'assurance ou de réassurance, 12 142 agents généraux, 2 931 mandataires d'assurance, 16 253 mandataires d'intermédiaires d'assurance (dont 7 508 doublons agents/courtiers). Depuis sa création, l'ORIAS a relevé une augmentation du nombre d'intermédiaires en assurance de 18%.

La Loi de régulation Bancaire et Financière (RBF) du 22 octobre 2010 institue un Registre unique des intermédiaires financiers dont la gestion sera confiée à l'ORIAS.

L'ORIAS recensera les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et les conseillers en investissement financier (CIF). Il est par ailleurs, institué un régime juridique de l'intermédiation bancaire (immatriculation et encadrement de la commercialisation) inspiré du régime des intermédiaires en assurance. La création de ce Registre unique devrait voir le jour en 2013.

Dirigé par Alain Morichon, Président, et Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance (l'AGEA, la CSCA, la FBF, la FFSA, le GEMA, et la FNMF).